

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs Bilan de la campagne 2022

En 2022, 24 500 enseignants-chercheurs étaient promouvables à un avancement de grade, mais seulement un tiers d'entre eux ont déposé un dossier de candidature. Près de la moitié des candidats ont été promus (4 140), avec des taux de promotion qui varient sensiblement selon le grade et la discipline. L'âge moyen des promouvables, des candidats et des promus sont similaires. Tous grades confondus, les femmes candidatent autant que les hommes, mais elles sont davantage promues. La part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2010.

Christophe Pépin
DGRH A1-1

Il existe deux voies d'avancement de grade en fonction de la situation des enseignants-chercheurs : la voie de droit commun et la voie spécifique qui est réservée aux agents exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche.

Les enseignants-chercheurs promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions d'ancienneté définies par leur statut, doivent déposer un dossier de candidature ([Sources](#)).

L'avancement de droit commun a lieu, pour moitié, sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU) et pour moitié sur proposition des conseils de l'établissement. Ces différentes instances proposent les promotions dans la limite du contingent de possibilités qui leur a été notifié par le ministère.

Les dossiers des candidats à l'avancement spécifique sont examinés par une instance nationale.

Cette note est exclusivement consacrée à l'avancement de droit commun.

Les ratios (promus / promouvables) qui permettent de déterminer le nombre

maximum des avancements de grade pouvant être prononcés pour les années 2021 et 2022 figurent dans l'arrêté du 29 septembre 2020. Ils sont respectivement de 20 % des agents promouvables pour les maîtres de conférences hors classe (MCF HC), de 15 % pour les professeurs de 1^{re} classe (PR 1C) et les professeurs de classe exceptionnelle 1^{er} échelon (PR CE1) et de 21 % pour les professeurs de classe exceptionnelle 2^e échelon (PR CE2). Ces taux sont inchangés depuis 2011 (2012 pour les PR CE2).

À partir de la session 2018, le décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a créé un échelon exceptionnel dans la hors classe du corps des MCF (MCF EX). Peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe, les MCF justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le 6^e échelon de cette même classe.

L'arrêté du 10 juillet 2018 fixe le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel des MCF : 2 % de l'ensemble du corps en 2017, 4 % en 2018, 9 % en 2022, pour atteindre un maximum de 10 % à compter de 2023.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

ISSN 2826-2999

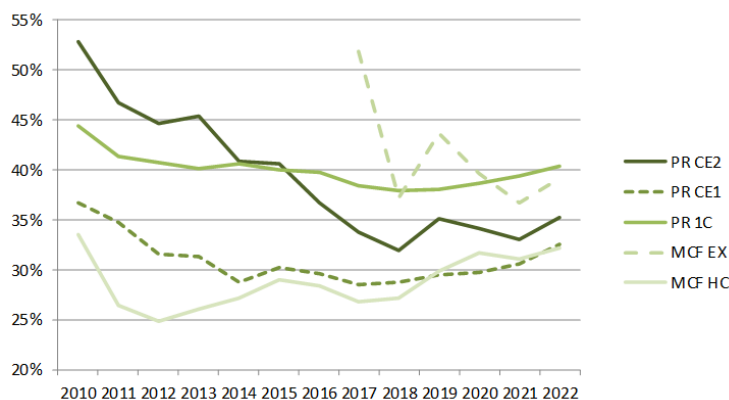
e-ISSN 2740-8787

① Bilan de la campagne 2022 d'avancement par grade

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	994	35,2%	442	44,5%
PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 544	32,6%	594	38,5%
PR de 1 ^{re} classe	1 612	40,4%	580	36,0%
Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel	902	39,2%	580	64,3%
Maître de conférences hors classe	3 444	32,2%	1 943	56,4%
Total	8 496	34,6%	4 139	48,7%

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2022

② Évolution du taux de candidature par grade



Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2022

Un tiers des promouvables se porte candidat

En 2022, 24 540 enseignants-chercheurs étaient promouvables. Parmi eux, 8 496 ont été candidats, soit 35 %. Ce taux de candidature varie selon les grades. Il est le plus élevé pour l'accès au grade de PR 1C (40 %), suivi de ceux de MCF EX (39 %) et de PR CE2 (35 %). Les grades de MCF HC et de PR CE1 ont les taux les plus faibles (32 % et 33 %) (figure 1).

Des taux de candidature qui varient plus ou moins selon les grades

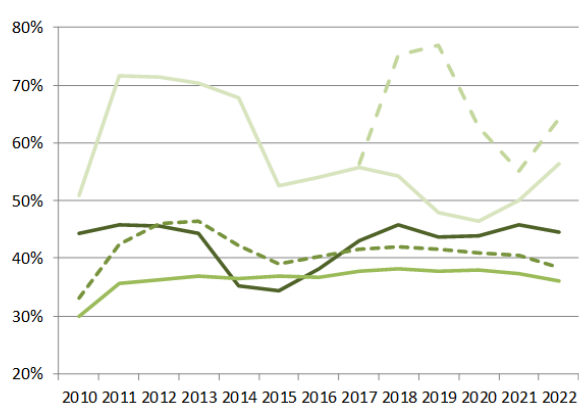
Le taux de candidature pour PR CE2 a baissé jusqu'en 2018 (passant de 41 % en 2015 à 32 % en 2018, avant de remonter à 35 %). Le taux de candidature pour MCF EX varie également, notamment en raison de la création récente de cet échelon spécial et des modalités de sa mise en œuvre. Les taux ont augmenté en 2022 pour tous les grades (1 point pour PR 1C et MCF HC, 2 points pour les autres grades) (figure 2).

Près de la moitié des candidats est promue

Sur la totalité des candidats aux grades d'avancement, 4 139 ont été promus, soit 49 % (figure 1).

Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès à l'échelon MCF EX, 64 % sont promus, ce qui constitue le taux le plus élevé. Viennent ensuite les promus au grade de MCF HC (56 %), puis ceux aux grades de PR CE2 (44,5 %) et de PR CE1 (38,5 %).

③ Évolution du taux de promus / candidats par grade



Le taux de promus est, comme pour les années précédentes, le plus faible pour les PR 1C (36 %). Les taux de promotion augmentent dans chaque corps avec le grade (figure 3).

Sept MCF sur dix sont promus à la hors classe dès le premier échelon d'accès

Près de 70 % des promus MCF HC sont des MCF de classe normale au 7^e échelon, soit l'échelon à partir duquel les MCF peuvent être promus à la hors classe.

En revanche, la quasi-totalité des promus au grade de PR 1C (99 %) étaient PR 2C d'échelons 5, 6 ou 7, soit les derniers échelons de leur grade. De même, pour l'accès au grade de PR CE1, 91 %, étaient PR 1C à l'échelon 3 (soit le dernier du grade) (figure 4).

Un âge moyen des promus similaire à celui des promouvables et des candidats

En 2022, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 47 ans, de 51 ans pour les PR 1C, de 54 ans pour les PR CE1 et de 57 ans pour les promus aux grades de PR CE2 et de MCF EX.

L'âge moyen des promus est similaire à celui des candidats et des promouvables, hormis pour le grade de MCF HC où les promus sont en moyenne 2 ans plus jeunes que les promouvables.

Les promus au grade de MCF HC ont une ancienneté moyenne de 14 ans dans le grade précédent. Cette ancienneté est de 9 ans pour l'accès à l'échelon spécial MCF EX et varie entre 5 et 7 ans pour les grades de PR (figure 5).

④ Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

Grade d'accès	Grade et échelon lors de la remontée informatique des promouvables	Candidats			Promus toutes voies								
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble						
PR CE2	PR CE1 échelon 1	766	100,0%	228	100,0%	994	100,0%	319	100,0%	123	100,0%	442	100,0%
	PR 1C échelon 3	990	86,8%	335	83,1%	1 325	85,8%	369	91,8%	170	88,5%	539	90,7%
PR CE1	PR 1C échelon 2	146	12,8%	68	16,9%	214	13,9%	32	8,0%	22	11,5%	54	9,1%
	PR 1C échelon 1	5	0,4%		0,0%	5	0,3%	1	0,2%		0,0%	1	0,2%
	PR 2C échelon 7	347	32,4%	139	25,6%	486	30,1%	104	29,9%	63	27,2%	167	28,9%
PR 1C	PR 2C échelon 6	353	33,0%	209	38,6%	562	34,9%	141	40,5%	97	41,8%	238	41,2%
	PR 2C échelon 5	332	31,0%	164	30,3%	496	30,8%	99	28,4%	67	28,9%	166	28,7%
	PR 2C échelon 4	13	1,2%	8	1,5%	21	1,3%	1	0,3%	2	0,9%	3	0,5%
	PR 2C échelon 3	3	0,3%	1	0,2%	4	0,2%	1	0,3%	1	0,4%		0,0%
	PR 2C échelon 2	3	0,3%		0,0%	3	0,2%	1	0,3%		0,0%	1	0,2%
MCF EX	PR 2C échelon 1	19	1,8%	21	3,9%	40	2,5%	1	0,3%	2	0,9%	3	0,5%
	MCF HC échelon 6	492	100,0%	410	100,0%	902	100,0%	292	100,0%	288	100,0%	580	100,0%
	MCF CN échelon 9	403	20,8%	278	18,4%	681	19,8%	137	13,2%	136	15,0%	273	14,1%
	MCF CN échelon 8	335	17,3%	300	19,9%	635	18,4%	168	16,2%	162	17,9%	330	17,0%
MCF HC	MCF CN échelon 7	973	50,2%	782	51,9%	1 755	51,0%	580	55,9%	501	55,4%	1 081	55,6%
	MCF CN échelon 6 ¹	226	11,7%	147	9,8%	373	10,8%	153	14,7%	106	11,7%	259	13,3%

Note de lecture : 85,8% des candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3.

¹ Echelon au moment de la remontée informatique ; les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours : par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7^e échelon avant le 31/12/2022.

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2022

⑤ Âge moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

	Age moyen									Ancienneté moyenne dans le grade*		
	Promouvables			Candidats			Promus toutes voies			Promus toutes voies		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
PR CE2	57 ans	58 ans	57 ans	57 ans	58 ans	57 ans	56 ans	58 ans	57 ans	5 ans	5 ans	5 ans
PR CE1	55 ans	55 ans	55 ans	55 ans	56 ans	55 ans	54 ans	56 ans	54 ans	7 ans	6 ans	7 ans
PR 1C	51 ans	51 ans	51 ans	51 ans	52 ans	51 ans	50 ans	51 ans	51 ans	7 ans	6 ans	7 ans
MCF EX	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	57 ans	57 ans	57 ans	9 ans	9 ans	9 ans
MCF HC	49 ans	49 ans	49 ans	48 ans	48 ans	48 ans	46 ans	47 ans	47 ans	14 ans	14 ans	14 ans

* Date de promotion pour le calcul au 31/12/2022

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2022

⑥ Bilan de la campagne 2022 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR CE2		PR CE1		PR 1C		MCF EX		MCF HC	
	Candidats / Promouvables	Promus / Candidats	Candidats / Promouvables	Promus / Candidats	Candidats / Promouvables	Promus / Candidats	Candidats / Promouvables	Promus / Candidats	Candidats / Promouvables	Promus / Candidats
Groupe 1 : Droit et science politique	23,8%	49,2%	23,6%	51,0%	31,1%	42,5%	38,3%	68,4%	22,5%	63,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	32,8%	46,0%	36,9%	33,6%	46,8%	40,6%	41,8%	62,2%	34,4%	54,4%
Groupe 3 : Langues et littératures	35,0%	43,0%	33,4%	37,9%	42,9%	32,4%	41,1%	65,5%	29,8%	58,1%
Groupe 4 : Sciences humaines	38,3%	43,0%	33,6%	41,6%	38,6%	39,2%	39,9%	66,4%	31,8%	62,7%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	40,0%	41,7%	29,9%	37,4%	42,4%	32,7%	35,3%	60,9%	29,5%	55,7%
Groupe 6 : Physique	33,2%	47,6%	28,6%	34,8%	37,5%	40,9%	36,4%	67,5%	28,5%	53,8%
Groupe 7 : Chimie	34,4%	48,1%	32,3%	42,2%	35,9%	35,4%	37,3%	68,1%	36,6%	56,2%
Groupe 8 : Sciences de la terre	37,6%	46,9%	37,1%	36,5%	41,8%	45,7%	30,6%	86,7%	26,0%	66,7%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	37,8%	42,3%	34,3%	34,6%	39,4%	31,6%	42,2%	59,2%	37,7%	50,3%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	30,7%	43,7%	32,4%	38,2%	36,9%	41,4%	39,0%	65,8%	34,4%	57,2%
Pharmacie	38,6%	55,6%	43,2%	33,3%	39,6%	37,5%	45,2%	57,9%	37,4%	54,5%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	39,8%	45,7%	40,8%	39,1%	59,3%	24,3%	35,7%	68,0%	33,6%	53,9%

* Les groupes « Théologie » et « Autre santé » ne figurent pas dans ce tableau, compte tenu de leurs faibles effectifs.

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2022

Des taux de candidature variables selon le groupe CNU

Les taux de candidature varient sensiblement selon le groupe CNU, avec des différences marquées selon les sections CNU (voir les tableaux détaillés).

Les groupes de la « Mécanique » et de la « Pharmacie » ont, en moyenne, les taux de candidature les plus élevés pour les MCF. Pour les PR, c'est le groupe « Interdisciplinaire » qui présente les taux parmi les plus élevés pour tous les grades.

En revanche, le groupe « Droit et science politique » a les taux les moins élevés pour tous les grades, hormis pour les MCF EX, où le groupe « Sciences de la terre » a le taux le plus faible (figure 6).

Les taux de promus varient selon le groupe CNU

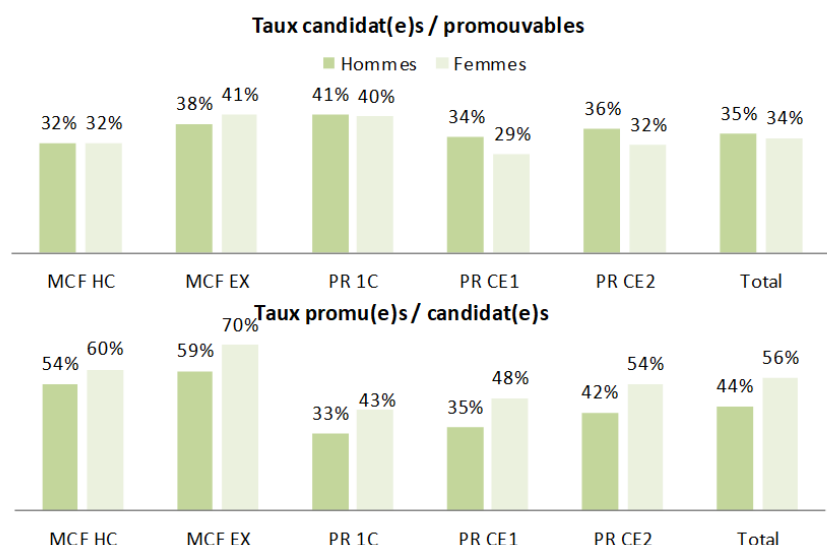
Le groupe « Sciences de la terre » a le taux de promus le plus élevé pour les grades de MCF (dont 87 % en MCF EX) et de PR 1C. Le groupe « Droit et

science politique » présente aussi des taux parmi les plus élevés pour tous les grades. Le groupe « Pharmacie » a pour sa part le taux le plus élevé pour le grade de PR CE2 (56 %). Quel que soit le groupe disciplinaire, l'accès aux grades de PR apparaît plus sélectif que l'accès aux grades de MCF (figure 6).

Les femmes autant candidates que les hommes mais davantage promues

Tous grades confondus, les femmes candidatent autant que les hommes (34 % contre 35 %). Cependant, elles candidatent moins que les hommes

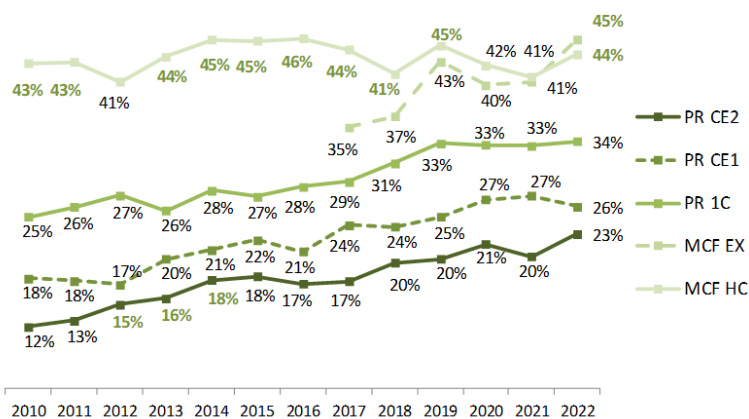
⑦ Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2022



Note de lecture : 34 % des femmes promouvables sont candidates et 56 % des femmes candidates sont promues.

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2022

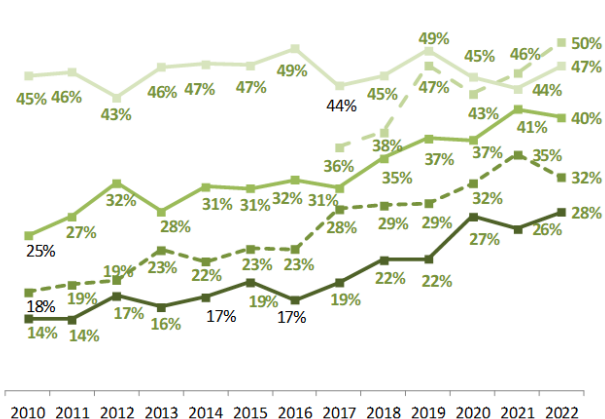
⑧ Évolution de la part des femmes parmi les candidats



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables.

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2022

⑨ Évolution de la part des femmes parmi les promus



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats.

pour les grades de PR CE1 et de PR CE2 (figure 7).

Les femmes sont davantage promues que les hommes pour tous les grades d'avancement. Tous grades confondus, 56 % des candidates sont promues contre 44 % chez les hommes.

En 2022, les femmes représentent 40 % de

l'ensemble de la population des enseignants-chercheurs. Les femmes sont également moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et les promus. Ainsi, 3 090 femmes étaient candidates (contre 5 406 hommes) et 1 740 ont été promues (contre 2 399 hommes). Toutefois, si les femmes ne représentent

globalement que 37 % des promouvables et 36 % des candidats, elles constituent 42 % des promus.

Hormis le grade de MCF HC, la part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2010 (figures 8 et 9). ■

Sources / Définitions / Méthodologie

- Arrêté du 29 septembre 2020 fixant pour les années 2021 et 2022 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Arrêté du 10 juillet 2018 fixant le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel de la hors classe de certains corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1^{er} échelon et 2^e échelon), ainsi que l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences sont considérés comme des grades.
- Périmètre de l'étude : population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984. Promotions nationales et locales (hors avancement spécifique et enseignants hospitalo-universitaires).
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
 - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les MCF parvenus au 7^e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de MCF ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
 - Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel : peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe les MCF parvenus au 6^e échelon de la hors classe justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.
 - Professeur de 1^{re} classe : peuvent être promus à la 1^{re} classe les PR de la 2^e classe sans condition d'ancienneté.
 - Professeur de classe exceptionnelle 1^{er} échelon : peuvent être promus au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle les PR de 1^{re} classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
 - Professeur de classe exceptionnelle 2^e échelon : peuvent être promus au 2^e échelon de la classe exceptionnelle les PR justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1^{er} échelon de cette classe.
- Contingents d'avancement de grade : en vertu des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvables est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.

En savoir plus

Adedokun F. et Tourbeaux J. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Année 2021, Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2022

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministre :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html>